

dans le grand ouvrage de la conversion des hérétiques. Ils y travaillent avec tout le zèle et succès possible et sur terre et sur mer. Dieu le voyt, et cela nous doit suffire, et nous consoler du peu de justice que les hommes nous rendent en cela. Je ne laisse pas d'estre extrêmement sensible aux déplaisirs que V. P. ressent de la manière dont on en use à son égard, et des traitements si durs et si peu équitables qu'on fait à nos missionnaires (1). Il faut espérer que la vérité qui paroitra en son temps nous consolera, et finira les inquiétudes de V. P. Je luy souhaite de tout mon cœur toute sorte de satisfaction, et suis avec tout le respect et tout le zèle possible, etc.

Franc. DE LA CHAIZE.

Afin de hâter la réunion des réformés au catholicisme, plusieurs ordonnances les dépouillèrent successivement du droit d'exercer les charges de magistrature, les offices et autres professions, telles que celles de médecins, chirurgiens, sages-femmes, imprimeurs, libraires, experts, enfin tous les emplois privilégiés. La vente des livres calvinistes fut rigoureusement interdite et les largesses du Roi furent abondamment répandues encore parmi les nouveaux convertis. En même temps on raviva une pénalité terrible, presque tombée en désuétude à cette époque. Tout protestant qui, après avoir abjuré, refusait, à sa dernière heure, les sacrements de l'Eglise était considéré comme relaps. Les cadavres des relaps, comme ceux des duellistes, étaient traînés sur une claie, exposés à la vue du public et la sépulture ecclésiastique leur était refusée.

Hâtons-nous d'ajouter que cette odieuse peine, jugée d'abord indispensable par Richelieu pour réprimer la fureur des duels, ne fut appliquée que très-rarement et pendant trois ou quatre mois au plus sous le règne de Louis XIV (2). C'est au P. de la

(1) Plusieurs Jésuites furent massacrés dans leurs missions.

(2) « En 1686, dit le ministre protestant Benoist, dont le témoignage ne saurait être suspect, on se relâche des rigueurs et on ne traîne plus les corps des protestants sur la claie. » (Benoist, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. dernier, p. 988)